



Séance de : Mercredi 26 juin 2024

Délibération N°2024-30**Attribution d'une subvention à l'Association des Amis du PNRM**Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN
Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 5 avril 2024

Finances

2. Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2024 du SM/PNRM
3. Modification des plans de financements émergeant au FEADER

Directions

4. Administration : Attribution du marché « chèques déjeuner ».
5. Biodiversité : Approbation du périmètre d'études de la révision de la Charte du PNRM
6. Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action « création d'un Corridor Ecologique favorable à l'oiseau menacé Moqueur gorge blanche – Ramphocinclus brachyurus »
7. Réalisation d'Atlas de biodiversité communale dans 8 communes du Nord de la Martinique

Questions diverses**Membres présents**

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER - Messieurs E. DUFEAL - F. ISMAIN. -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) –Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMOIS (Robert) - - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) –Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULTAT (Schoelcher).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – -- Mr M. MICHALON (Marigot) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr R. DULYMOIS(Robert).
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mme K. SALIBER (Morne Vert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.
→ **Communes** : – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).
→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr C. PALIN (Trinité) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	07
Vote	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstention : 1	
Date de la convocation :	
10 juin 2024	

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20240626-2024-30-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu la délibération n°2024-16 en date du 05 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif Principal du Syndicat Mixte du PNRM ;
- Vu la demande de subvention en date du 20 juin 2024 adressée au Président du SM/PNRM par l'Association des Amis du PNRM (AAPNRM) ;

Considérant que l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de La Martinique sollicite le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de ses activités en lien avec l'objet de l'association, à savoir, faire respecter et faire appliquer la Charte du P.N.R.M, et notamment de :

- ✓ Concourir à l'élaboration, l'animation et au développement des activités scientifiques, éducatives, culturelles, sportives et touristiques,
- ✓ Promouvoir des actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel et de l'environnement au service du développement durable en référence aux orientations et mesures formulées dans la charte du Parc,
- ✓ Appuyer la politique du Parc en assurant la concertation avec les usagers et habitants, en participant à l'information et à la sensibilisation du public ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré

A la majorité des voix des membres présents et représentés moins 1 abstention

le Comité syndical,

Article 1

Décide d'allouer une subvention d'un montant de DIX MILLE Euros toutes taxes comprises (10 000,00 € TTC) à l'Association des Amis du PNRM pour l'année 2024.

Article 2

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Article 3

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette décision du Comité.

Article 4

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mercredi 26 juin 2024

Le Président,
Félix ISMAIN

